



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **mardi 3 juillet, à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

**2190, rue Préfontaine** – visant à permettre le maintien de balcons fabriqués en béton au niveau du rez-de-chaussée de la façade et de se soustraire à l'obligation d'installer des puits techniques et du vitrage avec une protection acoustique (mur latéral nord), et ce, malgré les dispositions du paragraphe 6 de l'article 92.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) et celles apparaissant aux articles 8 et 9 du projet particulier PP27-0125 modifié.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

**FAIT À MONTRÉAL, CE 12<sup>E</sup> JOUR DE JUIN 2018.**

**Le secrétaire d'arrondissement,**

**Magella Rioux**